

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Jacques Nicolet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15018232

Lausanne, le 20 mai 2015

Détermination Stéphane Montangero et consorts sur les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Stéphane Montangero et Catherine Labouchère concernant la CGN (10_INT_282) et (10_INT_285)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination Montangero et consorts mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 5 octobre 2010. Le texte de la détermination est le suivant :

« Afin de ramener le calme et la sérénité dans le dossier de la CGN, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat :

- présente d'ici la fin novembre 2010, l'EMPD CGN II (rénovation du Vevey) et
- s'engage publiquement et au sein du conseil d'administration à assurer la pérennité de la CGN en préservant son unité ».

Pour garantir la pérennité et la stabilité financière de la CGN, dont l'offre de prestations constitue un élément important du réseau de transport public et touristique du canton, le Conseil d'Etat a proposé en novembre 2010 au Grand Conseil l'EMPD 355, portant notamment sur le financement de la participation de l'Etat au programme d'investissement de la rénovation complète du « Vevey ». Ce même EMPD portait également sur une nouvelle structure juridique de la CGN. Il a permis la constitution, en 2012, d'une société holding détenue majoritairement par les trois cantons riverains (VD-GE – VS), avec deux filiales, CGN SA d'une part, qui est chargée de l'exploitation de la flotte, est propriétaire des bateaux modernes et du chantier naval, et qui emploie le personnel, et CGN Belle Epoque d'autre part, qui est propriétaire des huit bateaux historiques de la CGN, qu'elle met gratuitement à disposition de CGN SA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean